

La g@zette

du Valbonnais

N° 112 – Avril 2017

Murailles séculaires, coiffées de dalles...



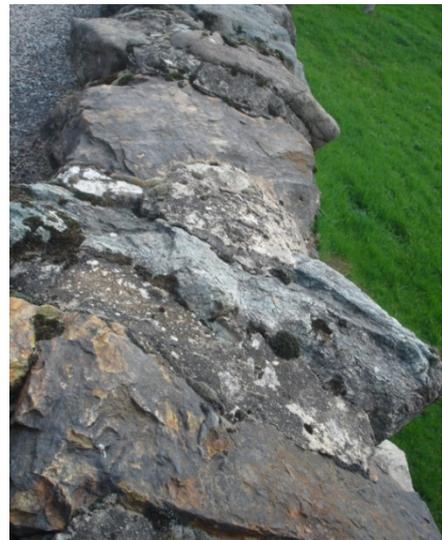
Le quartier-est de Valbonnais... avec des dépendances closes de vieux murs (XIII^e siècle ?)

Dans « Les Alleman de Valbonnais » de Charles Freynet, paru en 1939, nous lisons à la page 124 : « ... les bâtiments et les domaines de l'est du bourg, encore enclos de leurs murailles séculaires, coiffées de dalles, aux lieux dits du Châtelard, de la Chièse et du Sozey, édifiés par la branche cadette des Alleman... ». Cette dernière était établie sur ces « dépendances closes de vieux murs » (page 130) « depuis le commencement du XIII^e siècle » (page 139).



Afin de protéger les murs contre les eaux de pluie et autres intempéries, nos ancêtres ont disposé sur la partie sommitale de ces « murailles » de grosses pierres plates, appelées dalles. La forme cache toujours la fonction m'avait confié un vieil architecte ! Au milieu du XVIII^e siècle, nous imaginons, sous Belle Roche, un passe-muraille de renom, au nord de son domaine, là où il jouxte le fameux canal des Moines. Etait-ce l'épouse du Prince de Sozet, propriétaire des lieux, dans sa robe désargentée, son mari Ennemond François de La Coste, Conseiller du Roy et Président à mortier au Parlement du Dauphiné ? Leur fermier Louis Rey sortait par cette petite porte pour se rendre sur d'autres pièces de terre ou pour curer la portion de canal qui longeait la muraille, coté bise. Le 2 août 1752, Maître Jean Baptiste Bernard, Notaire Royal au Marquisat de Valbonnais achetait à Dame de La Coste le domaine et ses dépendances.

Depuis le XIII^e, ces murailles ont subi les outrages du temps. Certains murs se sont écroulés, d'autres ont été restaurés à plusieurs reprises au cours des siècles. Nous ne pouvons pas vous garantir que toutes les dalles (pierres plates de peu d'épaisseur) soient d'origine !



Glisse d'antan : la liette, le petit train...de luges



Dans les années 50, les luges des petits muois s'enrallaient, une sorte de petit train tracté par le souffre-douleur de la société occidentale avant le moteur à explosion. Buffon a salué ce grand serviteur, corvéable à merci : « ...l'âne résiste également aux mauvais traitements et aux incommodités d'un climat fâcheux ». La bise froide de la Matésine et les méchantes blagues d'antan ! Marcelle Dussert des Nicolaux, se souvient des plaisanteries de la bande de son père, Fortuné Canard de Cimane. Un jour, le pauvre bourricot de Tabanelli se retrouva perché sur un arbre, pendant que son maître le cherchait partout. L'infortuné crotta sur les quolibets des farceurs, recréant un philtre médiéval à base de poils, d'urine et de crottin.



Le rêve érotique de l'âne ou la fantasmagorie du Connex (photo Alain Campargue)

«... et durant ces égarements mon âme erre et plane dans l'univers sur les ailes de l'imaginaire, dans des extases qui passent toute autre jouissance » (Les rêveries du promeneur solitaire de Jean-Jacques Rousseau, œuvre rédigée entre 1776 et 1778). Alors que notre âne tirait à hue et à dia le petit train de La Mure, à plat, dans le quartier des Bastions, la jeunesse valbonnetine dévalait des pentes vertigineuses à « tue-tête ».

A partir de la Croix, sise actuellement chemin de Siguret, on avalait gloutonnement la descente périlleuse de La Combe jusqu'au Moulina. Dans les années 40, le record a été pulvérisé par l'ami Paulo Pichand, à plat... ventre sur son bolide : il réussit à passer sous un autocar qui avait emprunté la rue principale du bourg. Un miracle nous dit Maurice Jacquet, notre ancien boucher !

A Péchal, aux Carles, les liettes et les luges s'égayaient, les nuits glacées, à folle allure. « *Oui, il y avait des liettes et aussi des luges. Certains avaient des luges lourdes, confectionnées par des pères aux mains habiles. Moi, je venais de Roussillon* » nous dit la souriante nonagénaire Paulette Jacquet. Jean, mon père, me précise que « *Pour franchir le canal, dans l'obscurité de la nuit, deux bougies allumées signalaient le passage obligatoire par un petit pont étroit* ».

Aux Nicolaux, Marcelle Dussert se souvient de formidables parties de luges, le soir quand il gelait à pierre fendre. « *On partait du château des Nicolaux sur une route glacée, heureusement peu fréquentée. Le virage du bas, très prononcé, menaçait à chaque fois de nous projeter dans l'ancien cimetière* ». Les acteurs des soirées d'hiver aux Verneys et aux Angelas n'étaient pas non plus des anges !

Dans le quartier où j'ai passé ma prime jeunesse, je ne me souviens pas des liettes : je suis né en 52 ! Dans cette descente de la Vie Close, je n'étais pas un casse-cou et j'adorais le petit train accroché à la grosse luge d'Henri Boucher, fabriquée par son père menuisier. On lançait parfois des seaux d'eau pour aiguïser la pente et on construisait souvent un tremplin en face du champ de Prosper Audinos.



Les plus anciens glisseurs utilisaient la simple « liette » des travaux des champs... en pente.

Chantelouve : Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX^e siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

d'Ornon lesquels régulièrement toutes les années et sans ménagements y font des coupes de rames ainsi que des pins qui s'y trouvent dont-ils

P.31.

profitent pour faire lytière, ils viennent parfois clandestinement en de ça de la Pice pour y couper les pins dont j'ai parlé . Il n'y a pas longtemps que le garde forestier de cette commune y surpris le nommé Guinard-Guine que je fis condamner a l'amende et aux dépenses .

Les bois que nos ancêtres avaient si soigneusement conservé, qui étaient essence pin situés a la Cotte de Challaville, le petit bois, les Pâles, les Roudern et autres lieux des environs, les habitants du village des Simuds les ont détruit en partie, joint aux coupes que nous avons été dans la dure nécessité d'y faire pour employer aux digues contre le torrent dévastateur des Pâles.

Les moyens d'amélioration seraient de ne pas faucher à l'avenir aux Rouderns, n'y autres lieux susceptibles a la production, et de respecter les jeunes plantes de pin, ou vernes, qui croissent au dessous du Sablae, la propagation de ces jeunes plantes seraient à l'avenir le principal vérouille pour dévier le torrent et l'obliger de suivre son lyt .

J'observerai que dans les commencements de mon administration, les habitants depuis Bigot en haut faisaient ordinairement de la feuille dans le Mas des Ruynes des Comballats, qui est d'un contenu considérable, cependant a force d'y faire de feuille, il n'y avait resté que des petits vernetons d'un pied de long sur deux ou trois lignes de diamètre, de manière que sous-prétexte d'aller aux Comballats ou il leur était permis et ou ils avaient soin de laisser leurs traîneaux ou loyes -----

P.32.

Ils faisaient des irruptions dans le bois du Vernet et par ce moyen ils seraient parvenu a le détruire par la suite, ce bois si nécessaire a la conservation des propriétés territoriales, ne fit prendre la détermination de faire hiberner et déffendre, de ne plus faire de la feuille audites Ruynes des Comballats, a peine d'amende et confiscation des coubles et outils servant a l'exploitation du feuillage .

La délibération affichée partout les déffenses précitées fit crier et murmurer plusieurs personnes principalement la classe indigente qui se voyait par là privée d'une ressource pour hiverner quelques betes de menu pied, je gardai constamment sa première fermeté et ne cessai d'enjoindre au garde forestier la surveillance active et journalière, il y eut peu de délinquents, mais ceux qui eurent cette hardiesse furent traités sévèrement .

Il serait difficile de se faire d'idée des grands avantages qui en résultèrent, nous eumes d'abord le plaisir de voir la restauration prochaine du bois du Vernet, et les Ruines des Comballats croissant progressivement de telle sorte qu'en moins de cinq ou six ans on y remarquait une perspective admirable et au bout d'une douzaine d'année le bois s'était si bien multiplié que les bestiaux amallés ne pouvaient le pénétrer pour y aller paître

P. 33.

Cette circonstance ne mis dans le cas de ne pourvoir à l'autorité supérieure, pour qu'il se fut permis de faire entretrier les parties les plus touffues .

En conséquence je fit un arrêté portant en substance qu'il était qu'il était permis à quiconque voudrait faire de la feuille aux Ruines des comballats en entretriant les parties qui leur seraient indiquées par le garde moyennant quarante centimes la leyée .

Le S^r DUSSERT alors adjoint, fut chargé de délivrer les bons qui constataient le nombre de leyées que Pierre, Jacques, et Gauthier déclarés vouloir faire, et tous réalisaient d'avance le montant de leur contingent, entre les mains dudit S^r DUSSERT, le garde forestier auquel on avait intéressé de trois centimes par leyées résta nuit et jours sur les lieux afin d'empêcher toutes confusion et de s'assurer qu'on n'outre-passe pas le nombre de leyées déterminée par chaque bons . Tout cela était parfaitement organisé et serait allé à merveille si les habitants se fussent conformé à l'arrêté précité mais la plus part au lieu de couper toutes les petites plantes afin de donner substance aux grosses et respecter ces dernières, ils abataient tout et faisaient des troué des grosses qu'ils laissaient sur place.

Cette transgression coupable, car bien loin d'améliorer le bois, l'aurait indubitablement détruit e'obligea le troisième jour de rapporter mon arrêté .

P. 34.

Depuis cette époque, malgré qu'on y aye de tems à autre fait quelques coupes clandestines, le bois y est encore aujourd'hui superbe, il est agé d'environ vingt ans, il n'est pas susceptible de grandir n'y de grossir beaucoup à cause de sa multiplicité néanmoins il présente une grande ressource à la commune ne fut-il que pour le chauffage .

Le moyen d'amélioration serait encore le même que j'avais tanté infructueusement .

À l'égard du Vernet, si à l'avenir on se permet d'y couper et enlever les plus grosses vernes pour les clôtures comme les habitants des Siards et Ville-Longe firent le printemps dernier, ils parviendront

bientôt à le détruire, c'est réellement révoltant que ceux la même qui sont les plus intéressés à sa conservation le respectent si peu, cependant il habrite leurs maisons, et garantie leur possession territoriales toujours plus exposées que celle des villages inférieurs .

Si j'entreprend de décrire la triste position des propriétés en terrain labourable des habitants de cette commune, je ne le pourrais sans déplorer leur triste situation, en raison des torrents sans nombre qui à la première adverse viennent fondre comme un volcan sur notre territoire, en envahissent une partie et endomagent l'autre et très souvent les récoltes en tous genres .

Les plus à craindre sont les Adreys, les râles, le Salude, la Fras, Sertusen

P. 35.

La Runat de Bernarrès et autres sur la même ligne, ainsi que la rivière de Marsanne qui emporte et entraîne tout ce qu'on lui expose, et qui mine peu à peu les terres rivaraines à son lyt, surtout les Grands-Prés considérés comme le jardin de Chantelouve .

Les Fâles cette gorge infernale qui voit si souvent des masses de ruines salpêtrée, dont son lyt ou autrement le combat ne peut contenir son influence parce que son torrent n'est jamais mesuré, il est au contraire toujours trop fort pour verser à droite et à gauche de son lyt, mais malheureusement le plus souvent à gauche ou trop petit pour encombrer le combat en y laissant des pozzées de remblais .

Il est bon à dire que si les intéressés n'étaient pas intelligent à lui opposer des fortes digues toutes les fois que le cas l'exige tout serait perdu j'avais si bien sentit le péril éminent que j'entrepris un moyen qui fera un jour honneur à sa cendre, en rédigeant un compromis par lequel la grande majorité des habitants se sont soumis pour eux et leurs représentants, de travailler aux réparations des digues toutes les fois qu'il écherra, sur le simple avis des sindics, en proportion de leur propriétés individuelles ou respectives:

P. 36.

en raison desquelles les sindics doivent faire une liste en leur sens et conscience chaque fois qu'il y a urgence d'y faire des réparations

Le compromis dont s'agit est revêtu de toutes les formalités voulues par les lois qui nous régissent, il est déposé chez le S^r DUSSERT comme le plus intéressé il est un des sindic avec le S^r P^{re} JOUBERT-Gaillard son voisin , il y a déjà plus de douze ans qu'ce exécute ce sage compromis à la grande satisfaction des intéressés .

(à suivre)